Paris, le jeudi 23 juin 2011

A l'attention des responsables des structures

et des membres du Conseil confédéral

JMB/NB/11-049

Lettre ouverte à l'ensemble de nos adhérents

Si je prends la liberté aujourd'hui de m'adresser à chaque adhérent, c'est parce que la situation est grave et qu'il est de mon devoir de Président de la Confédération d'attirer l'attention de l'ensemble du mouvement sur les agissements de la FNSMR et sur les enjeux et conséquences qui découlent de cette situation.

La situation

La FNSMR a fait le choix de la séparation en mettant en place son propre schéma d'adhésion

Après plusieurs années de conflits larvés pour des motifs souvent secondaires, la FNSMR a fait le choix de prendre son indépendance et de proposer son propre schéma d'adhésion à compter du 1er septembre 2011.

Pourtant, la CNFR a jusqu'au dernier jour tenté d'apporter une solution à cette situation de crise. Elle a fait jouer le fait démocratique en interrogeant à de nombreuses reprises ses adhérents sur la conduite à suivre, à chaque fois la décision de nos responsables a été unanime : pas de scission et maintien du système actuel avec comme fondement l'adhésion unique aux deux structures.

Ces efforts et la volonté des responsables de nos fédérations et unions régionales ont été vains. La FNSMR, contre vents et marées, a décidé lors de son Comité Directeur du 28 mai de mettre en place son propre schéma d'adhésion. C'est-à-dire de quitter le mouvement rural qui pourtant lui a donné vie en 1983.

La CNFR regrette profondément cette situation. Elle intervient à un moment où malgré la baisse des financements et les crises successives que nous avons traversé tous ensemble, la Confédération a retrouvé un fonctionnement normal : le siège a été profondément transformé et est devenu plus opérationnel, de nombreux projets naissent, tous au service des territoires ruraux et de leur développement. Nous allons de l'avant.

Pour ce qui est de la FNSMR, jamais les reversements de la quotepart des adhésions, et ceci depuis plusieurs années, n'avaient été aussi réguliers et permettaient à celle-ci d'envisager l'avenir plutôt sereinement.

Depuis toujours, les Foyers ruraux sont engagés au cœur des valeurs de l'Education populaire

Il faut aujourd'hui nous interroger sur cette décision unilatérale de la FNSMR. Chacun aura compris aujourd'hui que les raisons techniques évoquées par celle-ci n'étaient que prétextes et qu'il faut rechercher ailleurs les motivations de cette décision.

Si vous prenez le temps de relire les différentes interventions publiées sur la conférence Mouvement rural, vous pourrez vous rendre compte que certains analysent lucidement la situation et s'interrogent sur la manipulation dont ils sont les victimes. Vous serez également en possession de toutes les clés pour décoder cette situation qui peut paraître compliquée mais que l'on peut résumer par deux questions :

- Les foyers ruraux doivent-ils, au nom de leur filiation revendiquée à l'éducation populaire, être des associations progressistes, prenant position sur les faits sociétaux engageant l'avenir de leur territoires ruraux, tentant de peser sur ces choix en imposant un débat démocratique jusqu'au cœur de nos petits villages afin de réfléchir collectivement à des solutions d'avenir pour nos territoires ruraux et notre société ?

- **ou doivent-ils** n'être que des amuseurs publics dont le seul rôle serait de proposer des animations de consommation sans s'inquiéter de leur environnement social, de ses problèmes ?

Il ne s'agit pas, bien sur, d'engager notre mouvement dans un parti politique quel qu'il soit, mais d'exercer notre droit de citoyen émancipé, capable de prendre en main son destin en lui donnant les outils nécessaires au débat et de permettre à nos adhérents et aux citoyens que nous sommes de devenir les véritables acteurs de notre propre développement. En un mot faire (ou refaire) acte d'éducation populaire.

Les conséquences

Face à cette situation inédite la CNFR (et ses fédérations départementales et unions régionales) n'a d'autre choix que de reprendre pour son propre compte l'organisation des activités sportives et de pleine nature.

Les raisons sont multiples et simples.

- **Conserver l'adhésion unique :** nos adhérents doivent dans l'avenir pouvoir continuer à pratiquer l'ensemble de leurs activités sans jongler avec un double système d'adhésion (Gestanet, Gestaffil). Cette double adhésion compliquerait considérablement la tache des responsables associatifs locaux, et va à l'encontre des décisions qui ont été prises lors du Conseil National Confédéral.

-**Promouvoir les valeurs de l'Education populaire** : l'activité sportive est un excellent support de rassemblement en particulier des populations jeunes. La confédération a inscrit la place des jeunes en milieu rural et la réponse à leurs attentes au titre de ses priorités pour l'avenir. La CNFR compte bien s'appuyer sur les rassemblements sportifs (tout comme elle le fait sur les autres thématiques que sont la culture, la formation et l'enfance jeunesse) pour renforcer son action de cohésion sociale et se servir de ces vecteurs pour véhiculer les valeurs qui sont les nôtres. L'écriture d'un projet associatif commun, porteurs de véritables passerelles entre éducation populaire et sport, devenant par le fait une impérieuse nécessité.

Et demain ?

J'appelle l'ensemble des responsables associatifs à ne pas céder aux chants des sirènes qui aujourd'hui se font entendre et qui tentent de fissurer l'unité de notre mouvement.
Je rappelle également que malgré les crises qui nous ont frappées ces dernières années notre mouvement a su résister et ceci grâce à cette belle unité.

J'appelle l'ensemble des adhérents du mouvement à faire bloc autour des valeurs et des principes que nous défendons depuis 65 ans et de se rapprocher de leur fédération pour obtenir toutes les explications nécessaires ou, le cas échéant, d'interpeller leur fédération pour provoquer le nécessaire débat démocratique préalable à toutes prises de décision engageant l'avenir.

Le Président de la CNFR

Jean-Marie BEURTON